Objet : Demande de contre-signature de « questionnaire santé »/ certificat médical pour assurances.

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la demande de mon patient :...., concernant un dossier d'assurance motivé par votre compagnie.

Je vous rappelle également que le patient ne peut délier le médecin du secret médical et que conformément à l'article L.1110-4, alinéa 9 du code de la santé publique, « Le fait d'obtenir ou de <u>tenter d'obtenir</u> la communication de ces informations <u>en violation du présent article est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».</u>

De plus, selon l'article L.113-2 du Code des Assurances, il relève de la <u>responsabilité du candidat au</u> <u>contrat d'assurance</u> de répondre avec exactitude et bonne foi aux questions de l'assureur.

De plus, ces demandes n'étant pas inscrites dans un projet de soin, elles ne sauraient également être prises en charge financièrement par l'Assurance Maladie au titre de la solidarité nationale.

Conformément aux éléments cités ci-dessus,complétera donc votre questionnaire médical et je vous saurai gré de le/la convoquer auprès d'un de vos médecins experts si vous souhaitez un avis médical complémentaire à son sujet.

Je reste néanmoins à l'entière disposition de si il/elle vient à avoir besoin d'aide à remplir le document.

Vous trouverez également ci-joint le rapport adopté lors de la session du Conseil national de l'Ordre des Médecins d'avril 2015 mis à jour en 2019 au sujet des questionnaires de santé, certificats et assurances avec les articles de lois et jurisprudences adéquats.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes cordiales salutations.